

LfEX LEGAL ENGLISH



Des formations linguistiques dédiées aux professionnels du droit

Renforcement général, terminologie juridique appliquée, communication professionnelle internationale

LfEX Legal English propose des formations en anglais adaptées aux besoins des professionnels du droit. Le contenu des formations est conçu en fonction de votre niveau, de vos besoins et de vos objectifs. Nous cherchons à renforcer trois pôles de compétences simultanément : le niveau de langue générale, la terminologie appliquée au domaine de spécialité juridique, la terminologie du monde professionnel. Notre objectif est de vous donner les clés de la communication professionnelle dans votre langue cible, pour vous permettre d'atteindre vos buts.

Des modalités pédagogiques efficaces pour optimiser votre temps d'apprentissage

Chez LfEX Legal English, nous savons que votre temps est précieux. Pour cela, nous avons mis en place des modalités pédagogiques redoutablement efficaces. Dès la contractualisation vous recevez chez vous votre colis de ressources documentaires. Aussi, vous retrouverez la version numérique de ces ressources sur notre plateforme Google Classroom dédiée. Vous y trouverez l'accès à la plateforme GMeet pour assister à vos séances de formation. Vous y trouverez aussi le carnet de bord de votre formation. Toutes les activités et les documents utilisés par votre formateur s'y ajouteront au fur et à mesure des séances pour que vous puissiez les retrouver très facilement. Aussi, via cet espace personnel et/ou votre smartphone vous pourrez utiliser l'application Quizlet, qui vous permettra d'apprendre le nouveau vocabulaire entre les séances.

Durée et période de réalisation

Les formations que nous proposons durent 36 heures, réparties sur 5 à 10 mois au rythme d'une à deux heures par semaine. Le calendrier de la formation est établi en amont. Les clients peuvent annuler une séance fixée jusqu'à 24 heures avant la date prévue, sans motif à trois reprises. Les cours s'organisent du lundi au vendredi de 7h30 à 20h30.

Des formateurs(trices) d'excellence qui vous sont attitrés(ées)

La relation qui se noue entre un apprenant et son formateur est particulièrement importante car elle influe l'apprentissage sur le plan personnel. Nous nous engageons à vous permettre de suivre la formation avec le (la) même formateur(trice). Bien entendu, il peut être possible que l'enseignant attitré continue son chemin professionnel et nous quitte. Dans ces rares cas, nous serons en mesure de vous réaffecter un(e) formateur(trice) que nous aurons recruté et formé. Nous recrutons exclusivement des juristes-linguistes de niveau natif. En 2022 notre équipe est constituée de 9 formateurs(trices), juristes de formation et venant du Royaume-Uni, des Etats-Unis et d'Irlande. Tous nos formateurs(trices) sont salariés.

L'efficacité de votre formation mesurée par des tests de niveau réguliers

Il nous a paru très tôt particulièrement important de pouvoir donner à nos clients la possibilité d'évaluer l'efficacité de leur formation de manière chiffrée. Pour cela, un test de niveau Bright Language est effectué avant, pendant et après la formation. L'évolution du score à ces différents tests permet de mesurer vos progrès, et de corriger certaines difficultés.

Financement

Nos formations sont prises en charge pour les salariés par Mon Compte Formation en fonction des crédits individuels. La période de réalisation des formations financées par MonCompteFormation est de 5 mois au rythme de 2 heures hebdomadaires. Ce mode de financement impose le passage de l'examen TOEIC.

Le Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL) prend en charge jusqu'à 750 euro du coût de la formation pour les notaires et les avocats à titre individuel.

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous aider à effectuer votre demande de financement.

Les cabinets d'avocats de moins de 50 salariés peuvent obtenir une participation de l'OPCO EP (jusqu'à 70 % du coût total de la formation).



Solutions pour les entreprises

Nous avons développé une gamme de service additionnels pour nos clients Corporate. Nous pouvons vous aider à formuler votre projet de formation pour vos salariés, tester leurs niveaux et co-construire un programme de formation en lien avec les besoins de l'entreprise. Une fois les formations mises en place, l'entreprise reçoit un récapitulatif mensuel du déroulement des séances et du taux d'engagement du salarié sur les plateformes d'apprentissage autonomes. Notre service dédié est à votre disposition pour vous assister dans cette démarche.

Homologations

Notre organisme de formation est détenteur de la certification Qualiopi. Nos formations sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et par le Conseil Supérieur du Notariat. Elles entrent dans le calcul des heures de formation continue obligatoire. Nous délivrons à cette fin, une attestation de suivi.

Devenir client

Nous sommes joignables
du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00
sans interruption au : 01 88 88 02 86

Par mail : contact@lfex.fr